
CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 6 septembre 2011

A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 6 septembre 2011 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique (Pouvoir à M. MAHE)
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine (Pouvoir à M. GUERIN)
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à Mme ANNEE)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 6 septembre 2011

A 9 h 00– à LA ROCHE BERNARD

II. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

2. Groupement d'intérêt scientifique du CRESEB : adhésion de l'I.A.V.

Le centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau en Bretagne (CRESEB) constitue une interface, une plateforme d'échanges entre les acteurs de la gestion intégrée de l'eau et les scientifiques et pour cela s'appuie :

- d'une part sur les acteurs de terrain, prioritairement les CLE (Commissions Locales de l'Eau), qui planifient, et les EPTB (Etablissements Publics Territoriaux de Bassins) qui coordonnent et mènent des actions d'amélioration de la ressource et identifient les freins à l'action auxquels ils sont confrontés au quotidien,
- et d'autre part sur les scientifiques, qui apportent des connaissances scientifiques et des réponses sécurisées aux problématiques auxquelles sont confrontés les acteurs de terrain. Ils produisent ou expertisent la connaissance et les ressources nécessaires permettant de lever les freins à l'action.

Le CRESEB a vocation à faciliter et organiser le transfert de connaissances scientifiques, d'outils et de méthodes, afin d'appuyer les acteurs de la GIEBV (Gestion Intégrée de l'Eau par Bassin Versant) dans leurs actions de reconquête du bon état écologique des milieux aquatiques. Il s'agit de donner aux acteurs de terrain les éléments et les outils d'aide à la décision nécessaires pour la mise en place d'actions efficaces.

Cela se concrétisera par trois missions principales :

- Des portés à connaissance sur des savoirs stabilisés et sécurisés ;
- La mutualisation d'outils opérationnels et de méthodes d'aide à la décision existants, en ayant le souci de les adapter aux différents contextes locaux et aux spécificités des territoires ;
- Si nécessaire, l'identification d'outils nouveaux à créer et de projets de transfert à développer.

Le CRESEB se structure sous forme d'un Groupement d'Intérêt Scientifique, composé de trois collèges :

- Collège des instances publiques : Etat, ONEMA, Conseil régional de Bretagne ;
- Collège des organismes scientifiques : INRA, BRGM, IFREMER, EHESP, Agrocampus Ouest, Université de Rennes 1, Université de Rennes 2, Université de Bretagne Occidentale ;
- Collège des acteurs de la GIEBV : Présidents de CLE, représentant *intuitu personae* les CLE des SAGE de Bretagne et les structures de mise en oeuvre des SAGE de Bretagne.

REULÉ 210911 2011

Aucune participation financière n'est attendue des acteurs de la GIEBV et les statuts prévoient que le budget du CRESEB soit voté à l'unanimité.

Trois instances assurent le fonctionnement du GIS :

Le Conseil de groupement : instance de décision qui approuve les orientations scientifiques et techniques et le programme d'activités du CRESEB et qui réunit l'ensemble des représentants des membres du GIS.

Le Bureau : qui prépare les réunions du Conseil de groupement et qui suit la mise en œuvre opérationnelle des orientations décidées en Conseil de groupement et qui réunit 8 représentants des collèges, dont 1 représentant du collège des acteurs de la GIEBV.


Le Comité Scientifique et Technique qui permet de croiser les besoins des acteurs de terrain et l'expertise des scientifiques et qui réunit les référents relais des organismes scientifiques et des acteurs de terrain.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **partage les objectifs et les missions confiées au CRESEB,**
- **donne pouvoir au Président pour signer la convention constitutive ;**
- **désigne le Président ou son représentant pour siéger au Conseil de Groupement et le Directeur Général ou son représentant pour participer au Comité Scientifique et Technique ;**
- **charge le Président de signer toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme

Le Président,



Jean-François GUERIN